

2026 - 013

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le **24 AVR. 2026**
ID : 030-213000094-20260423-26_13_TAXES2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Date de convocation :

20 avril 2026

Date d'affichage :

20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 23 avril à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil, sous la présidence de M. Claude VIVENS, maire.

Présents : Muriel ABERLENC, Elodie BRUN, Estelle JACQUEMIN, Anna MOLECKA, Carine ROUBAUD, Raymond FRONTIN, William OSWALD, Christian SALZE, Bernard SALZE, Jean-Pierre VIDAL, Claude VIVENS.

Secrétaire de séance : Elodie BRUN

OBJET : TAUX 2026 – Taxe Foncière (bâti) – Taxe Foncière (non bâti) – Taxe d'Habitation (résidences secondaires) ⇒ **M 57 – BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'avant de se prononcer sur le budget 2026, il convient de fixer les taux d'imposition des taxes locales, la Taxe Foncière (bâti), la Taxe Foncière (non bâti) et la Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires.

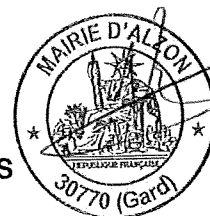
Il propose de baisser légèrement les taux d'imposition cette année. Les chiffres proposés sont présentés ci-dessous :

Désignation	Taux d'imposition 2026
Taxe Foncière (bâti)	59,13
Taxe Foncière (non bâti)	79,77
Taxe d'Habitation (résidences secondaires)	14,57

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avec **11 VOIX POUR VALIDE** les taux des taxes locales comme présenté ce dessus.

Le Maire,

Claude VIVENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du **24 AVR. 2026** au _____.

Envoi au contrôle de légalité le : **24 AVR. 2026**